



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE L'AUDE

### **AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE sur le territoire des communes de BADENS et d'AIGUES-VIVES, portant sur :**

- l'utilité publique du projet de réalisation d'un bassin écrêteur de crue en amont du village de Badens, par le syndicat mixte des Balcons de l'Aude (SMBA), et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation ;
- l'autorisation de cette opération au titre des articles L.211-7, L.214-1 à L.214-8 et R.214-1 à R.214-31 du code de l'environnement (rubriques 3.1.1.0. et 3.2.3.0.) ;
- la déclaration d'intérêt général de cette opération au titre des articles R.214-88 à R.214-104 du code de l'environnement (rubriques 3.1.1.2., 3.1.3.0., 3.1.4.0., 3.1.5.0., 3.2.2.0. et 3.2.5.0.)



### **DATÉS et SIEGE DE L'ENQUETE**

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique unique, portant sur l'utilité publique du projet de réalisation d'un bassin écrêteur de crue en amont du village de Badens par le syndicat mixte des Balcons de l'Aude (SMBA), et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation, sur l'autorisation et la déclaration d'intérêt général de cette opération au titre des dispositions du code de l'environnement, se déroulera du **18 juin 2013 au 18 juillet 2013 inclus** à la mairie de BADENS (11800) – Avenue Georges Degrand, siège de l'enquête – et à la mairie d'AIGUES-VIVES.

### **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET**

Réalisation d'un bassin écrêteur de crue sur le ruisseau de Canet, en amont du village de Badens.

#### Caractéristiques principales :

- création d'une digue transversale au ruisseau et à la vallée de 3,50 m maximum par rapport au terrain naturel, comportant un évacuateur de crue et excavation de 45000 m<sup>3</sup> ;
- rétablissement du ruisseau sous la digue par un ouvrage buse ;
- confortement de la RD 157 en bordure immédiate du bassin.

### **PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET**

M. Jean LOUBAT, président du syndicat mixte des Balcons de l'Aude (SMBA) – 2, rue Figuières – 11700 CAPENDU (contact : Mme Mathilde POUILLAT, technicienne rivières du SMMAR – 06-45-69-17-87 – mathilde.pouillat@smmar.fr).

Le projet n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact et n'est pas soumis à avis de l'autorité environnementale.

.../...

## **DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES au TERME de l'ENQUETE**

Le préfet de l'Aude statuera par arrêtés sur la demande d'autorisation, sur la déclaration d'intérêt général et sur l'utilité publique de l'opération envisagée et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.

### **Décisions susceptibles d'intervenir :**

- autorisation et déclaration d'intérêt général, assorties du respect de prescriptions ou un refus ;
- déclaration d'utilité publique de l'opération et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.

## **COMMISSAIRE ENQUETEUR**

M. Michel BOSSOT, ingénieur en chef des ponts et chaussées honoraire, désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier le 30 avril 2013.

## **LIEU DE L'ENQUETE**

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts dans les mairies de BADENS et d'AIGUES-VIVES, aux jours et heures d'ouverture au public.

### **Mairie de BADENS :**

- lundi : 8h30 à 9h30 et de 11h00 à 12h00 / 16h00 à 18h00 ;
- mardi : 8h30 à 9h30 et de 11h00 à 12h00 / fermé l'après-midi ;
- mercredi : 10h00 à 12h00 - fermé l'après-midi ;
- jeudi : 8h30 à 9h30 et de 11h00 à 12h00 / 16h00 à 18h00 ;
- vendredi : 8h30 à 9h30 et de 11h00 à 12h00 / fermé l'après-midi.

### **Mairie d'AIGUES-VIVES :**

- lundi, mardi et jeudi : 14h00 à 18h30 ;
- vendredi : 14h00 à 17h30. Fermé le mercredi.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de BADENS, siège de l'enquête.

## **PERMANENCES du COMMISSAIRE ENQUETEUR**

- **BADENS** : 18 juin 2013, 4 juillet 2013, 18 juillet 2013 de 9h00 à 12h00.

Ouverture exceptionnelle au public de la mairie de Badens de 9h00 à 12h00 les jours de permanences du commissaire enquêteur.

### **AIGUES-VIVES :**

- 18 juin 2013 et 4 juillet 2013 de 14h30 à 17h30 ;
- 18 juillet 2013 de 14h00 à 17h00.

Dossier d'enquête communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire). Communication réalisée sous forme de cédéroms.

.../...

## PUBLICITE

### Presse :

Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

### Affichage :

- Avis affiché dans les mairies de BADENS et d'AIGUES-VIVES, aux endroits prévus à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

- Avis affiché par les soins du responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération conformément aux dispositions du code de l'environnement.

### Publication électronique :

- préfecture de l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - rubrique « publications ».

## CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le rapport et les conclusions et l'avis motivés, que le commissaire enquêteur est tenu de rendre dans un délai de trente jours, seront déposés dans les mairies de BADENS et d'AIGUES-VIVES, à la préfecture de l'Aude et à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, et pourra être consultés par le public pendant la même période sur le site Internet de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le

**22 MAI 2013**